



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Lundi 30 septembre 2019

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Isabelle GUSMINI, Michel ROUALO, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Antoine GOYER à Serge LECUYER, Jean-Luc MADEC à Bernard CLERGEON, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN, Irène BELLEC à Daniel LE LORREC.

Absents : Dominique SAURAY, Nolwenn DELALEE, Dominique DAUGES,

Secrétaire de séance : Bernard CLERGEON

Présents : 24
Pouvoirs : 06
Absents : 03

n°04a

DIRECTION GENERALE

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Rapporteur : Ronan LOAS

Le périmètre du SCOT couvre la communauté d'agglomération du Pays de Lorient, Lorient Agglomération (25 communes) et la communauté de communes Blavet Bellevue Océan (5 communes), soit au total 30 communes. Ainsi le SCOT fixe pour le territoire des objectifs innovants. Actuellement, 5 points forts se dégagent du projet de territoire :

- La sobriété foncière et la limitation de la dispersion urbaine,
- Des espaces économiques (agricoles et productifs) inscrits dans la durée,
- Une offre commerciale régulée et plus ancrée dans les lieux de vie, avec la priorité donnée aux centres-villes et centres-bourgs pour l'accueil du commerce
- Une trame verte et bleue intégrée au projet de développement,

Le Comité est l'organe délibérant du Syndicat Mixte. Cette instance se réunit une à plusieurs fois par an pour voter les décisions relatives au budget, à l'administration du Syndicat Mixte et au SCOT du Pays de Lorient. Les communes membres du Comité y sont représentées.

La ville de Ploemeur est représentée par 4 titulaires :

- M. Serge Lecuyer, 1^{er} adjoint
- M. David Drégoire, adjoint
- M. Jean-Luc Madec, Conseiller municipal délégué
- M. Loïc Tonnerre, Conseiller municipal

Considérant la démission de David DREGOIRE, adjoint au maire, il y a lieu de désigner un représentant pour le remplacer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Finances et ressources humaines » du 23 septembre 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE Ronan LOAS, Maire**, pour représenter la ville de Ploemeur au sein du SCOT du Pays de Lorient

Délibération adoptée à la MAJORITE – 19 POUR –

11 ABSTENTIONS (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC - Michel ROUALO - Loïc TONNERRE–Dominique QUINTIN – Philippe DONIES – Isabelle LE RIBLAIR- Teaki DUPONT)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire

